

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 824

1^{er} avril 2014

SOMMAIRE

Anya-2 S.à r.l.	39552	Financière Daunou 16 S.à r.l.	39546
Ben's Classic Garage Sarl	39552	Financière Daunou 17 S.A.	39546
Camping u. Caravanpark High Chapparl S.A.	39551	Financière Daunou 8 S.à r.l.	39547
Cassiopea Investment S.A.	39549	Financière Saint Merri Investments S.A.	39550
D.C.I. - D.C. INTERNATIONAL S.A., so- ciété de gestion de patrimoine familial	39547	First Geneva SICAV-FIS S.A.	39545
D & G S. à r.l.	39549	Folia S.A.	39546
Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l.	39548	Frida Investments S.à r.l.	39548
EM S.à r.l.	39550	Howe International S.A.	39551
Euro-Fina S.A.	39551	JAN.CO S.A.	39533
Euro RED	39549	Julius Baer Multilabel	39533
FB Lux Holdings MIP S.C.A.	39506	Kerry Luxembourg S.à r.l.	39552
Fidelity Funds II	39550	La Cave Christian s. à r.l.	39534
Fidelsys International S.A.	39551	LuxHedge IP S.à r.l.	39533
Fidicor I S.A.	39545	PCC European Holdings S.à r.l.	39530
Financial Solutions S.A.	39548	PCC Finance Luxembourg S.à r.l.	39530
Financière Daunou 10 S.à r.l.	39547	Peer Management Participation 2 S.A. ...	39535
Financière Daunou 11 S.A.	39546	P M R	39534
Financière Daunou 12 S.à r.l.	39545	P\I\L Group Luxembourg Limited S.à r.l.	39525
		P\I\L Group Services S.à r.l.	39525

FB Lux Holdings MIP S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.066.

In the year two thousand and fourteen, on twenty fourth of January.

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FB Lux Holdings MIP, S.C.A. a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 16 December 2013, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 12.11 p.m. by Me Rémy Bonneau, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Djénéba Samake, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Caroline Pimpaud, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To approve the buy-back by the Company of six thousand nine hundred fourteen (6,914) shares of the Company held by CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., seventeen thousand two hundred ninety-three (17,293) shares of the Company held by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., two thousand three hundred thirty-four (2,334) shares of the Company held by CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., four thousand four hundred fifty-eight (4,458) shares of the Company held by CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l. and one (1) class B share from FB Lux Holdings GP, S.A. (the "Buy-Back") at an aggregate purchase price of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-).

2 Further to the approval of the Buy-Back, to acknowledge that the Company holds thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class A shares and one (1) class B share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3 To decrease the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-one thousand one euro (EUR 31,001.-) to one euro (EUR 1.-) by cancellation of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class A shares and one (1) class B share, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

4 To confer all and any powers to the general partner of the Company in order to implement the above.

5 To increase the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty thousand one euro (EUR 220,001.-) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) to two hundred twenty thousand two euro (EUR 220,002.-).

6 To issue two hundred twenty thousand (220,000) new class A shares and one (1) new class B share, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company to be restated pursuant to item 10 of the agenda.

7 To accept subscription for these two hundred twenty thousand (220,000) new class A shares, without payment of share premium, by FB Lux Holdings GP, S.A. and one (1) new class B share, with payment of a share premium in a total amount of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 999,999.-), by FB Lux Holdings GP, S.A. and to accept payment in full for the subscription of such new class A shares and class B share by a contribution of receivables held against FB Lux Holdings, S.C.A.

8 To acknowledge the report of the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

9 To create an authorised capital and to authorise the general partner, within the limits of the authorized capital and subject to the terms of any agreement as from time to time in effect between the Shareholders and any other parties referenced therein (inter alia) relating to and in the presence of the Company (as the same may be amended, supplemented, modified or replaced from time to time), during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the general partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company (as the case may be also under the authorised capital), by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on

the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in the case of issue of shares, warrants, convertible bonds, notes or similar instruments against payment in cash.

10 To fully restate the articles of association of the Company (as communicated to the shareholders) in order to reflect, among others, the resolutions proposed above.

11 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of six thousand nine hundred fourteen (6,914) shares of the Company held by CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., seventeen thousand two hundred ninety-three (17,293) shares of the Company held by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., two thousand three hundred thirty-four (2,334) shares of the Company held by CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., four thousand four hundred fifty-eight (4,458) shares of the Company held by CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l. and one (1) class B share from FB Lux Holdings GP, S.A. (the "Buy-Back") at an aggregate purchase price of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-).

Second resolution

Further to the approval of the Buy-Back, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the Company holds thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class A shares and one (1) class B share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), so as to reduce it from its current amount of thirty-one thousand one euro (EUR 31,001.-) to one euro (EUR 1.-) by cancellation of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class A shares and one (1) class B share, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the general partner of the Company in order to implement the above resolutions.

The general partner of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty thousand one euro (EUR 220,001.-) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) to two hundred twenty thousand two euro (EUR 220,002.-).

Sixth resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared:

FB Lux Holdings GP, S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181704,

hereby represented by Rémy Bonneau, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 January 2014; (the "Subscriber");

which proxy, signed by the proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for (i) two hundred twenty thousand (220,000) new class A shares, without payment of share premium and (ii) one (1) new class B share, with payment of a share premium of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 999,999.-), each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of receivables held by the Subscriber against FB Lux Holdings, S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181786 (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of one million two hundred twenty thousand euro (EUR 1,220,000.-).

Proof of the contribution by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Confirmation that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

Report

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledged that a report has been drawn up by PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, and signed by Mr Holger von Keutz, on 24 January 2014, wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The Report was tabled, the conclusions of which read as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart." The Report, after having been signed "ne varietur" by the shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allocate the newly issued class A shares and class B share to the Subscriber according to the above mentioned subscription.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge a report of the board of directors of the general partner of the Company drawn up in accordance with article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Authorised Capital Report"). The Authorised Capital Report will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to create an authorised capital of the Company (which for the avoidance of doubt includes the issued share capital of the Company) in an amount of thirty million one euro (EUR 30,000,001.-) divided into thirty million (30,000,000) class A shares and one (1) class B share, each authorised share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to authorise the general partner, within the limits of the authorized capital and subject to the terms of any agreement as from time to time in effect between the Shareholders and any other parties referenced therein relating (inter alia) to and in the presence of the Company (as the same may be amended, supplemented, modified or replaced from time to time), during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the general partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company (as the case may be also under the authorised capital), by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in the case of issue of shares, warrants, convertible bonds, notes or similar instruments against payment in cash.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company in order to reflect, among others, the resolutions decided above.

As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists among FB Lux Holdings GP, S.A., as unlimited partner (associé commandité) (the "General Partner") and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the

form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company exists under the name of "FB Lux Holdings MIP S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that, in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the General Partner shall be required in respect of such dissolution.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred twenty thousand two euro (EUR 220,002.-) divided into two hundred thousand twenty-one (220,001) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares will be in the form of registered shares only. The Class A Shares are freely transferable, subject to compliance with any limitations as may be set forth in any agreement as from time to time in effect between the shareholders of the Company and any other parties referenced therein (inter alia) relating to and in the presence of the Company (as the same may be amended, supplemented, modified or replaced from time to time) (a "Shareholders' Agreement"), (including, as the case may be, transfer restrictions, proportionate transfers, drag along rights and tag along rights).

The Class B Shares will be in the form of registered shares only. The Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders representing at least 96% of the share capital of the Company (y) approving this transfer at a general meeting of shareholders of the Company and (z) determining, as appropriate, which person(s) shall act as General Partner of the Company after the relevant transfer and (ii) compliance with any additional limitations of any Shareholders' Agreement. The Articles of incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class B Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter.

The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1 The authorised capital of the Company (which for the avoidance of doubt includes the issued share capital of the Company) is set at thirty million one euro (EUR 30,000,001.-) divided into thirty million (30,000,000) Class A Shares and one (1) Class B Share. Each authorised share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital and, subject to the terms of any Shareholders' Agreement, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company (as the case may be also under the authorised capital), by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in the case of issue of shares, warrants, convertible bonds, notes or similar instruments against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of the general meeting of Shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, Article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

7.2 The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the General Partner to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - General partner, Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by FB Lux Holdings GP, S.A. (the "General Partner"), in its capacity as unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

Any appointment of a new General Partner shall be approved by shareholders representing at least 96% of the share capital of the Company at a general meeting of shareholders.

The limited shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The General Partner may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner (acting, in case the General Partner is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders and only to the extent provided for in any Shareholders' Agreement, the General Partner may receive a management fee in respect of the carrying out of its management of the Company and may be reimbursed for all other expenses incurred by the General Partner in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. Subject to the terms of any Shareholders' Agreement, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the General Partner - Indemnification. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall, to the extent permitted by applicable law, indemnify the General Partner (or any one of its directors, managers, officers, employees or observers), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer, employee or observers of the General Partner), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the General Partner. In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, the Supervisory Board, if any, or any shareholder in the absence of a Supervisory Board, shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above has been convened.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where the Company's annual statutory and/or consolidated accounts are audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first day of June.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The General Partner or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting.

The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice, subject to applicable laws.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The General Partner may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the General Partner or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The General Partner must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company or by email at the email address as indicated in the convening notice (followed by an original copy sent by post).

Any ballot paper (“formulaire”) which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt; or
- (c) if delivered by email: at the time of receipt of the email.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company’s Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company’s Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding.

If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rd) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the General Partner.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The General Partner shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares and Class B Shares prorate to their stake in the issued capital.

Each share entitles to the same proportion in such distributions by class of share.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the General Partner may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the General Partner or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holder of the Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended..”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 12.25 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version;

on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier,

Par-devant nous, Marc Loesch notaire de résidence à Mondorf les Bains Grand-Duché de Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FB Lux Holdings MIP, S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte du 16 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts n’ont pas encore été modifiés.

L’assemblée a été déclarée ouverte à 12.11 heures par Maître Rémy Bonneau, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, assurant la présidence, qui a nommé en tant que secrétaire Mlle Djénéba Samake, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée a élu en tant que scrutateur Maître Caroline Pimpaud, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg..

Le bureau de l’assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d’enregistrer ce qui suit:

Que l’ordre du jour de l’assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Approuver le rachat par la Société de six mille neuf cent quatorze (6.914) actions de la Société détenues par CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., dix-sept mille deux cent quatre-vingt-treize (17.293) actions de la Société détenues par CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., deux mille trois cent trente-quatre (2.334) actions de la Société détenues par CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., quatre mille quatre cent cinquante-huit (4.458) actions de la Société détenues par CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l. et une (1) actions de catégorie B détenue par FG Lux Holdings GP, S.A. (le «Rachat») à un prix total d’achat de trente et un mille euros (EUR 31.000.-).

2 Suite à l’approbation du Rachat, reconnaître que la Société détient trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

3 Diminuer le capital social de la Société d’un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour réduire son montant actuel de trente et un mille un euros (EUR 31.001,-) à un euro (1,-) par l’annulation de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

4 Conférer tous les pouvoirs au gérant commandité de la Société afin de mettre en oeuvre les opérations précitées.

5 Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt mille un euros (EUR 220.001,-) pour porter son montant actuel de un euro (EUR 1,-) à deux cent vingt mille deux euros (EUR 220.002,-).

6 Emettre deux cent vingt mille (220.000) nouvelles actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux prévus dans les statuts de la Société qui doivent être refondus conformément au dixième point de l'ordre du jour.

7 Accepter la souscription pour ces deux cent vingt mille (220.000) nouvelles actions de catégorie A, sans paiement d'une prime d'émission, par FB Lux Holdings GP, S.A. et une (1) nouvelle action de catégorie B, sans paiement d'une prime d'émission pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,-), par FB Lux Holdings GP, S.A et libérer intégralement ces nouvelles actions de catégorie A et de l'action de Catégorie B par un apport de créances détenues contre FB Lux Holdings, S.C.A.

8 De prendre acte du rapport du Conseil d'Administration de la Société en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié.

9 De créer un capital autorisé et d'autoriser l'associé commandité, dans les limites du capital autorisé et en fonction des termes de tout contrat conclu le cas échéant entre les actionnaires de la Société et toutes autres parties qui y sont mentionnées (inter alia) relatif à et en présence de la Société (tel qu'amendé, complété, modifié ou remplacé le cas échéant) ou toute autre convention ayant effet entre l'associé commandité et les actionnaires de FB Lux Holdings MIP, S.C.A., relative à et en présence de la Société durant une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication des minutes de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) opérer toute augmentation du capital libéré en une ou plusieurs tranches successives, suivant, selon le cas, l'exercice des droits de souscription et/ou conversion accordé par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé selon les termes et conditions des actions privilégiées, obligations (qui pourraient être séparés ou attachés à d'autres actions, bons, notes ou tout autre instrument similaire), obligations convertibles, notes ou tout autre instrument similaire à tout moment émis par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'action, contre paiement en nature ou en numéraire, par conversion de créances sur la Société ou par tout autre moyen; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, du prix d'émission, des termes et conditions de la souscription ou libération des nouvelles actions, et (iii) retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en numéraire.

10 Refondre totalement les statuts constitutifs de la Société (tel que notifié aux actionnaires) afin de refléter, entre autres, les résolutions précitées.

11 Divers

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée en même temps par les autorités d'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

(iii) Que la totalité du capital sera représenté à l'assemblée générale et que tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré qu'ils avaient été convoqués et avaient pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale, et ont renoncé aux formalités de convocation.

(iv) Que l'assemblée générale était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, chaque fois à l'unanimité, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'approuver le rachat par la Société de six mille neuf cent quatorze (6.914) actions de la Société détenues par CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., dix-sept mille deux cent quatre-vingt-treize (17.293) actions de la Société détenues par CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., deux mille trois cent trente-quatre (2.334) actions de la Société détenues par CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., quatre mille quatre cent cinquante-huit (4.458) actions de la Société détenues par CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l. et une (1) actions de catégorie B détenue par FG Lux Holdings GP, S.A. (le «Rachat») à un prix total d'achat de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du Rachat, reconnaître que la Société détient trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour réduire son montant actuel de trente et un mille un euros (EUR 31.001,-)

à un euro (EUR 1,-) par l'annulation de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de conférer tous les pouvoirs au gérant commandité de la Société afin de mettre en oeuvre les opérations précitées.

Le gérant commandité de la Société est notamment habilité et autorisé à procéder au remboursement du capital aux actionnaires, à fixer la date et effectuer les autres formalités de ce paiement et à réaliser toutes les opérations nécessaires et utiles relatives aux résolutions précitées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt mille un euros (EUR 220.001,-) pour porter son montant actuel de un euro (EUR 1,-) à deux cent vingt mille deux euros (EUR 220.002,-).

Sixième résolution *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu:

FB Lux Holdings GP, S.A, une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 181704, représenté par Rémy Bonneau avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 janvier 2014 (le «Souscripteur»);

laquelle signée par les fondés de pouvoirs et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée en même temps par les autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire à (i) deux cent vingt mille (220.000) nouvelles actions de catégorie A, sans paiement d'une prime d'émission et (ii) une (1) nouvelle action de catégorie B, sans paiement d'une prime d'émission pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,-), chaque action ayant une valeur nominale de un (1) euro (EUR 1,-) et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport de créances détenues par le Souscripteur à l'égard de FB Lux Holdings, S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand- Duché du Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 181786 (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature représente un montant total de un million deux cent vingt mille euros (EUR 1.220.000,-).

La preuve de l'apport par le Souscripteur de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

La confirmation que l'Apport en Nature est libre de toute charge, gage ou privilège et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société sans restriction ou limitation aucune et que des instructions valables ont été données afin d'effectuer toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société a été rapportée au notaire soussigné.

Rapport

L'assemblée générale des actionnaires a reconnu qu'un rapport a été établi par PriceWaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, et signé par M. Holger von Keutz, le 24 janvier 2014, dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»). Le Rapport a été présenté lors de l'assemblée, il en résulte les conclusions suivantes:

«Sur la base de notre examen, rien n'a été porté à notre attention qui porterait à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions, augmentés de la prime d'émission devant être émise en contrepartie» Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les associés, tel que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'attribuer les nouvelles actions de catégorie A et de catégorie B au Souscripteur conformément aux souscriptions susmentionnées.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de prendre acte du rapport du conseil d'administration de la Société établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendé («le Rapport du Capital Autorisé»). Le Rapport du Capital Autorisé restera annexé au présent acte pour être déposé en même temps aux autorités d'enregistrement.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de créer un capital autorisé (qui inclue également, afin d'éviter toute confusion, le capital émis par la Société) d'un montant de trente millions et un euros (EUR 30.000.001,-) divisé en trente millions (30.000.000) d'Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B ayant chacune une valeur

nominale de un euro (EUR 1,-) et d'autoriser le gérant commandité, dans les limites du capital autorisé et sous réserve des termes de tout contrat conclu, le cas échéant entre les actionnaires de la Société et toutes autres parties qui y sont mentionnées (inter alia) relatif à et en présence de la Société (tel qu'amendé, complété, modifié ou remplacé le cas échéant), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i) de réaliser toute augmentation du capital émis en une ou plusieurs tranches successives, suivant, selon le cas, l'exercice des droits de souscription et/ou conversion accordés par gérant commandité dans les limites du capital autorisé selon les termes et conditions des garanties (qui pourrait être séparée ou attachée à des actions, obligations, notes ou instruments similaires), obligations convertibles, notes ou instruments similaires émis en tout temps par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'action, en contrepartie de paiement en numéraire ou nature, par conversion de créances de la Société ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscriptions et la libération de nouvelles actions; et (iii) retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions en contrepartie de paiement en numéraire.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé de faire une refonte complète des statuts de la Société afin de refléter, entre autres, les résolutions décidées ci-dessus.

En conséquence, les statuts de la Société doivent être lus et interprétés de la manière suivante:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe entre FB Lux Holdings GP, S.A., associé commandité (le «Gérant Commandité»), et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination «FB Lux Holdings MIP S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant Commandité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant Commandité.

Dans l'hypothèse où le Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant Commandité sera requis en vue d'une telle dissolution.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à deux cent vingt mille deux euros (EUR 220,02), représenté par deux cent vingt mille une (220.0001) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») qui doivent être détenues par

l'associé-commandité, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A seront seulement nominatives. Les Actions de Catégorie A sont librement cessibles, sous réserve de respecter les limitations prévues dans tout contrat conclu le cas échéant entre les actionnaires de la Société et toutes autres parties qui y sont mentionnées (inter alia) relatif à et en présence de la Société (tel qu'amendé, complété, modifié ou remplacé le cas échéant) (un «Pacte d'Actionnaires») (y compris, selon le cas, les limitations de cession, les cessions proportionnée, les droits de sortie conjointe forcée ou non forcée)

Les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives. Les Actions de Catégorie B sont cessibles seulement sous condition que les actionnaires représentant au moins 96% du capital social de la Société (y) approuvent cette cession lors d'une assemblée générale des actionnaires de la Société et (z) déterminent, si tel est nécessaire, quelle personne(s) devra agir comme Gérant Commandité de la Société après la cession et (ii) conformément à toutes limitations supplémentaires prévues par un Pacte d'Actionnaires. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société (qui inclue également, afin d'éviter toute confusion, le capital émis par la Société) est fixé à trente millions et un euros (EUR 30.000.001,-) divisé en trente millions (30.000.000) d'actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le Gérant Commandité est autorisé et habilité, dans les limites du capital autorisé et sous réserve des termes de tout Pacte d'Actionnaires, à (i) réaliser toute augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, à la suite, selon le cas, de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé au titre des termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou autres instruments de dettes similaires), obligations convertibles, billets à ordre ou autres instruments de dettes similaires, émis le cas échéant par la Société (selon le cas également au titre du capital autorisé), par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en liquide ou en nature, par la conversion des créances sur la Société; ou par tout autre moyen; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement de ces nouvelles actions; et (iii) retirer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions, bons de souscription, obligations convertible, billets à ordre ou autres instruments contre paiement en numéraire.

Cette autorisation est valable pendant un délai de cinq (5) ans jusqu'à la date de publication de l'acte notarié de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé, dans le Mémorial C, et peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, les Lois encadrant la modification des Statuts.

Le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée ses obligations d'acceptation des souscriptions d'Actions et de réception du paiement des actions représentant tout ou partie des nouvelles actions émises au titre du capital autorisé.

Après chaque augmentation de capital dûment réalisée dans les limites du capital autorisé et dans les formes requises par les Lois, l'article 5 sera modifié afin refléter l'augmentation réelle de capital. Cette modification sera enregistrée sous la forme d'un acte notarié sur instruction du Gérant Commandité ou de toute autre personne dûment autorisée et habilitée par le Gérant Commandité, à cette fin.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant Commandité à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Gérant commandité, Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par FB Lux Holdings GP, S.A. (le «Gérant Commandité») en sa qualité de seul associé-commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Toute nomination d'un nouveau Gérant Commandité doit être approuvée par les actionnaires représentant au moins 96% du capital de la Société au cours d'une assemblée générale des actionnaires.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant Commandité.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant Commandité peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant Commandité (agissant, dans le cas où le Gérant Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant Commandité).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant Commandité. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires et seulement dans la limite prévue dans le Pacte d'Actionnaires, le Gérant Commandité peut recevoir une rémunération pour sa gestion de la Société et peut, de plus, être remboursé de toutes les dépenses qu'il aura exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires, aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant Commandité ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant Commandité - Indemnisation. Le Gérant Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi applicable, indemniserà le Gérant Commandité (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs, employés ou observateurs de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant Commandité (ou d'administrateur, de gérant, de directeur, d'employé ou observateur du Gérant Commandité), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant Commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance, s'il y en a, ou tout actionnaire en l'absence d'un Conseil de Surveillance, nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant Commandité.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à ce que la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus ait été convoquée.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société sont vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant Commandité sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec

un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour de juin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant Commandité, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable, sous réserve des lois applicables.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Le Gérant Commandité peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant Commandité, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société ou par courriel à l'adresse électronique indiquée dans la convocation (suivi d'un exemplaire original envoyé par la poste).

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax; ou

(c) s'il a été délivré par courriel: au moment de la réception du courriel.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant Commandité.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant Commandité prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B, au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions par catégorie d'actions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant Commandité peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B. Le Gérant Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant Commandité ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12.25 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Bonneau, D. Samake, C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 février 2014. REM/2014/343. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014031712/1065.

(140035454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

P\SL Group Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.413.

P\SL Group Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.692.

—
**COMMON DRAFT TERMS OF MERGER
(PROJET COMMUN DE FUSION)**

In accordance with Articles 257 and following of the Luxembourg law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"),

P\SL Group Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 13,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.413 (the "Absorbing Company"),

hereby duly represented by Georges Dassonville, sole manager of the Absorbing Company,

AND:

P\SL Group Luxembourg Limited S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.692 ("Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies"),

hereby duly represented by Georges Dassonville, sole manager of the Absorbed Company,

have together established, in writing and under private seal, the following common draft terms of merger (the "Merger Project") relating to the merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, following its dissolution without liquidation, in accordance with Articles 257 and following of the Law (the "Merger").

IT IS STATED AS FOLLOWS:

a) The Absorbing Company is entirely held by DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 25,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.397 ("DAIA"), which holds all the 13,500 (thirteen thousand five hundred) shares of the Absorbing Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

b) The Absorbed Company is entirely held by the Absorbing Company, which holds all its 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

c) The Merging Companies are not subject of bankruptcy proceedings (procédure de faillite), proceedings relating to composition with creditors (concordat) or a similar procedure such as the suspension of payments (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée) or proceedings instituting special management or supervision of the Merging Companies;

d) The Absorbed Company does not have employees and the Absorbing Company has 6 employees;

e) The Merger is subject to the approval of the Merger by (i) the extraordinary general meeting of shareholder of the Absorbing Company and (ii) the extraordinary general meeting of shareholder of the Absorbed Company, both meetings to be held in front of a Luxembourg notary;

f) The Merger Project shall be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 262 and 9 of the Law, at least one month before the date of the extraordinary general meetings of shareholders concerning each of the Merging Companies relating to the approval of the Merger;

g) The Absorbed Company does not hold any industrial and intellectual property rights, nor any ownership or other rights on assets other than collateral established on movable and immovable property enforceable vis-à-vis third parties on the conditions provided for in the specific laws governing such operations; and

h) The Merger Project is based upon the statutory annual financial statements of the Merging Companies as at 31 December 2013.

Thereupon, IT IS AGREED AS FOLLOWS:

Art. 1. Universal transfer of assets and liabilities. In accordance with Articles 257 and following of the Law, and in particular Article 274 of the Law:

a) Between the Absorbing Company and the Absorbed Company and vis-à-vis third parties, any and all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter, as a result of an universal transfer, be the property of the Absorbing Company;

b) The Absorbing Company shall be liable for all rights and obligations of the Absorbed Company, provided, however, that notwithstanding the foregoing, amounts owing between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration;

c) By operation of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist following a dissolution without liquidation, so that thereafter any and all issued and outstanding shares in the Absorbed Company shall be cancelled as at the Effective Date (as such term is defined below);

d) The mandate of the sole manager of the Absorbed Company shall be terminated as at the Effective Date (as such term is defined below). Full discharge to the sole manager of the Absorbed Company shall be given in this respect; and

e) The Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all their incorporating documents and related amendments, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archives and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to their assets and rights. Such documents shall be kept at the registered office of the Absorbing Company during the legal period.

Art. 2. Mandatory data to be mentioned pursuant to Article 261 of the Law. The following data shall be mentioned pursuant to Article 261 of the Law:

a) Legal form, name and registered office concerning each of the Merging Companies and those proposed for the company resulting from the merger:

(i) Details of the Absorbing Company are set out here before.

(ii) Details of the Absorbed Company are set out here before.

(iii) Following the Merger, the Absorbing Company will maintain its legal form, name and registered office.

b) Modalities relating to the share exchange ratio, modalities relating to the allotment of shares in the Absorbing Company and date as from which those shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition relating thereto:

(i) As the Absorbed Company is fully held by the Absorbing Company no shares shall be issued by the Absorbing Company as a result of the Merger.

(ii) In accordance with Article 265 (3) of the Law, the sole shareholder of the Absorbed Company, being the Absorbing Company, and the sole shareholder of the Absorbing Company, being DAIA, will respectively renounce to their right to receive from the sole manager concerning each of the Merging Companies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project.

(iii) In accordance with Article 266 (5) of the Law, the sole shareholder of the Absorbed Company, being the Absorbing Company, and the sole shareholder of the Absorbing Company, being DAIA, will waive their right to have these common draft terms of merger examined by an independent expert and the subsequent expert report.

(iv) In accordance with Article 267 (1) of the Law, the sole shareholder of the Absorbed Company, being the Absorbing Company, and the sole shareholder of the Absorbing Company, being DAIA, will waive their right to examine the interim financial statements concerning each of the Merging Companies.

c) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or measures proposed thereto:

In the absence of shareholders having special rights and holders of securities other than shares, no right nor other measures will be granted by the Absorbing Company.

d) Special advantages granted to the experts referred to in Article 266 of the Law, to the members of the administrative, management, supervisory or control bodies of the Merging Companies:

None.

e) Date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company:

The operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1st January 2014.

Art. 3. Effective Date.

a) Between the Merging Companies, the Merger will enter into force and will produce the effects referred to in Article 272 of the Law as from the last date of the concordant extraordinary general meetings of shareholders concerning the Merging Companies approving the Merger (the "Effective Date").

b) The Merger shall be enforceable vis-a-vis third parties as from publication of the minutes of the extraordinary general meetings of shareholders concerning the Merging Companies approving the Merger in accordance with Articles 9 and 273 of the Law.

Art. 4. Availability of the Merger documentation at registered offices. The documents referred to in Article 267 paragraphs (1) a) and b) of the Law, namely:

a) The Merger Project;

b) The annual financial statements relating to the last financial year concerning the Absorbed Company and the last three financial years concerning the Absorbing Company,

will be made available as from the date hereof for inspection of each shareholder at the respective registered offices of the Merging Companies.

Art. 5. Creditors' claims. According to the Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meetings of shareholders concerning the Merging Companies to be held in front of a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within 2 (two) months to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary.

Art. 6. Fiscal regime of the Merger. The Merger will be carried out between the Merging Companies in a tax neutral manner in accordance with articles 170 (2) and 171 (3) of the Luxembourg Income Tax Law.

For fiscal and accounting purposes, the Absorbing Company will value the assets and the liabilities received at their book value as appearing in the financial statements of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

For fiscal purposes, the said assets and liabilities will be deemed to have been acquired by the Absorbing Company at the date of acquisition by the Absorbed Companies.

Art. 7. Miscellaneous. The Merger Project is governed by, and shall be construed in accordance with Luxembourg law. The courts of the city of Luxembourg shall have exclusive jurisdiction to settle any dispute which may arise out of or in connection with the Merger Project and that accordingly any proceeding, suit or action arising out of or in connection with the Merger Project may be brought in such courts.

The present document is worded in English followed by a French translation.

In case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The Merger Project shall be executed in 2 (two) originals.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Conformément aux Articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»),

PSIL Group Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de 13.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.413 (la «Société Absorbante»),

ici dûment représentée par George Dassonville, gérant unique de la Société Absorbante,

ET:

PSIL Group Luxembourg Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.692 (la «Société Absorbée» et collectivement avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»),

ici dûment représentée par George Dassonville, gérant unique de la Société Absorbée,

ont élaboré ensemble, par écrit et sous seing privé, le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion») relatif à la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, par suite d'une dissolution sans liquidation, conformément aux Articles 257 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

IL EST DECLARE CE QUI SUIT:

a) La Société Absorbante est entièrement détenue par DAIA Luxembourg Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de 25.000 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.397 («DAIA») qui détient la totalité des 13.500 (treize mille cinq cents) parts sociales de la Société Absorbante ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

b) La Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante qui détient la totalité de ses 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

c) Les Sociétés Fusionnantes ne font pas l'objet d'une procédure de faillite, de concordat ou d'une autre procédure analogue telles que le sursis de paiement, la gestion contrôlée ou une procédure instituant une gestion ou surveillance spéciale des Sociétés Fusionnantes;

d) La Société Absorbée n'a pas de salariés et la Société Absorbante a 6 salariés;

e) La Fusion est sujette à l'approbation de la Fusion par (i) l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société Absorbante et (ii) l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société Absorbée, les deux assemblées devant être tenues devant un notaire Luxembourgeois;

f) Le Projet Commun de Fusion sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément aux Articles 262 et 9 de la Loi, un mois au moins avant la date des réunions des assemblées générales extraordinaires des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes appelées à se prononcer sur la Fusion;

g) La Société Absorbée ne détient ni droits de propriété industrielle et intellectuelle, ni droits réels autres que des sûretés réelles sur meubles et immeubles qui ne sont opposables aux tiers que dans les conditions spéciales qui régissent ces opérations; et

h) Le Projet Commun de Fusion est basé sur les comptes statutaires annuels des Sociétés Fusionnantes au 31 décembre 2013.

Au regard des déclarations qui précèdent, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Art. 1^{er}. Transmission des actifs et passifs à titre universel. Conformément aux Articles 257 et suivants de la Loi, et notamment l'Article 274 de la Loi:

a) Tant entre la Société Absorbante et la Société Absorbée qu'à l'égard des tiers, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera transmis à titre universel à la Société Absorbante et sera par conséquent la propriété de la Société Absorbante;

b) La Société Absorbante sera responsable de tous les droits et obligations de la Société Absorbée, sous la condition toutefois que nonobstant ce qui précède les montants dus entre la Société Absorbée et la Société Absorbante seront annulés sans contrepartie;

c) Par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister par suite d'une dissolution sans liquidation, de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société Absorbée seront annulées à la Date D'effet (telle que définie ci-après);

d) Le mandat du gérant unique de la Société Absorbée prendra fin à la Date d'Effet (telle que définie ci-après). Décharge entière sera accordée au gérant unique de la Société Absorbée; et

e) La Société Absorbée devra transférer à la Société Absorbante les originaux de tous documents relatifs à leur constitution, tous actes modificatifs, tous actes, avenants, contrats, accords et opérations de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et archives y relatifs et tous autres documents comptables, titres de propriété de tous biens, justificatifs de toutes opérations réalisées, sûretés et contrats, archives, reçus et tous autres documents relatifs aux actifs et droits. Ces documents seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Art. 2. Mentions obligatoires conformément à l'Article 261 de la Loi. Les informations suivantes doivent être mentionnées conformément à l'Article 261 de la Loi:

a) Forme juridique, dénomination et siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes ainsi que ceux envisagés pour la société issue de la fusion:

(i) Les détails relatifs à la Société Absorbante sont précités.

(ii) Les détails relatifs à la Société Absorbée sont précités.

(iii) Suite à la Fusion, la Société Absorbante conservera sa forme juridique, sa dénomination et son siège social.

b) Modalités relatives au rapport d'échange des parts sociales, modalités relatives aux remises des parts sociales de la Société Absorbante et date à partir de laquelle les nouvelles parts sociales de la Société Absorbante donnent le droit de participer aux bénéfices, ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit:

(i) Comme la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante aucune part sociale ne sera émise par la Société Absorbante en conséquence de la Fusion.

(ii) Conformément à l'Article 265 (3) de la Loi, l'associé unique de la Société Absorbée, à savoir la Société Absorbante et l'associé unique de la Société Absorbante, à savoir DAIA renonceront respectivement à leur droit de recevoir du gérant unique respectif de chacune des Sociétés Fusionnantes un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet Commun de Fusion.

(iii) Conformément à l'Article 266 (5) de la Loi, l'associé unique de la Société Absorbée, à savoir la Société Absorbante et l'associé unique de la Société Absorbante, à savoir DAIA renonceront à leur droit d'avoir ce Projet Commun de Fusion examiné par un expert indépendant et au rapport d'expert subséquent.

(iv) Conformément à l'Article 267 (1) de la Loi, l'associé unique de la Société Absorbée, à savoir la Société Absorbante et l'associé unique de la Société Absorbante, à savoir DAIA renonceront à leur droit d'examiner les états financiers intérimaires concernant chacune des Sociétés Fusionnantes.

c) Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou mesures proposées à leur égard:

En l'absence d'associés ayant des droits spéciaux et de porteurs de titres autres que des parts sociales, aucun droit ou autre mesure ne sera octroyé par la Société Absorbante.

d) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'Article 266 de la Loi, aux membres du conseil de gérance, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes:

Néant.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante:

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante au 1^{er} janvier 2014.

Art. 3. Date d'Effet.

a) Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion entrera en vigueur et produira les effets prévus par l'Article 272 de la Loi à compter de la dernière date des assemblées générales extraordinaires concordantes des associés des Sociétés Fusionnantes décidant de la Fusion (la "Date d'Effet").

b) La Fusion sera opposable aux tiers à compter de la publication faite conformément aux Articles 9 et 273 de la Loi des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires d'associés des Sociétés Fusionnantes décidant de la Fusion.

Art. 4. Mise à disposition de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux. Les documents visés à l'Article 267 paragraphes (1) a) et b) de la Loi, à savoir:

a) Le Projet Commun de Fusion;

b) Les comptes annuels du dernier exercice de la Société Absorbée et des trois derniers exercices de la Société Absorbante;

seront disponibles pour inspection par chaque associé aux sièges sociaux respectifs des Sociétés Fusionnantes à compter de la date des présentes.

Art. 5. Protection des créanciers. Conformément à la Loi, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de publication des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires d'associés des Sociétés Fusionnantes devant être tenues devant notaire décidant de la Fusion peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois, demander au tribunal compétent la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où l'opération de Fusion réduirait le gage des créanciers.

Art. 6. Régime fiscal de la Fusion. La Fusion sera réalisée entre les Société Fusionnantes d'une manière fiscalement neutre conformément aux articles 170 (2) et 171 (3) de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur le revenu.

A des fins fiscales et comptables, la Société Absorbante évaluera les actifs et passifs reçus à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les états financiers de la Société Absorbée à la Date d'Effet.

A des fins fiscales, ces actifs et passifs seront réputés avoir été acquis par la Société Absorbante à la date d'acquisition par la Société Absorbée.

Art. 7. Divers. Le Projet Commun de Fusion est régi et devra être interprété conformément à la loi luxembourgeoise. Les juridictions de la ville de Luxembourg devront avoir une compétence exclusive pour connaître de tout litige relatif au Projet Commun de Fusion et que par suite, toute procédure, procès ou action relatifs au Projet Commun de Fusion devront être portés devant lesdites juridictions.

Le présent document est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française.

En cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Le Projet Commun de Fusion est signé en 2 (deux) originaux.

Luxembourg le 27 mars 2014.

Pour la société PASL Group Services S.à r.l. / PASL Group Luxembourg Limited S.à r.l.

Georges Dassonville

Gérant unique

Référence de publication: 2014044993/265.

(140051517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

PCC Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.820.

PCC European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.983.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

PCC FINANCE LUXEMBOURG S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 49, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 95.820 (the "Absorbing Company");

AND

PCC EUROPEAN HOLDINGS S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 49, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 95.983 (the "Absorbed Company");

The Absorbed Company and the Absorbing Company are hereinafter referred to as the "Merging Companies".

The Merging Companies both represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given by the Absorbing Company on March 21, 2014, and by the Absorbed Company on March 21, 2014.

Said powers of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present to be filed at the same time for registration formalities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

COMMON DRAFT TERMS OF MERGER

1) The Absorbing Company is a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg. The Absorbing Company has a share capital of four million five hundred twelve thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 4,512,975) represented by one hundred eighty thousand five hundred nineteen (180,519) shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each.

2) The Absorbed Company is a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg. The Absorbed Company has a share capital of thirty million three thousand one hundred fifty Euros (EUR 30,003,150) represented by one million two hundred thousand one hundred twenty-six (1,200,126) shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each.

3) The Merging Companies wish to merge within the meaning of Article 258 and Article 259 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by the acquisition of the Absorbed Company by the Absorbing Company.

4) Since the Absorbing Company holds all of the shares representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company, the merger shall be realized pursuant to the simplified merger procedure as set forth under Article 278 and Article 279 of the Law.

5) Pursuant to Article 264 of the Law, no extraordinary shareholders' general meetings of the Absorbing Company is required to approve the merger provided that:

a. the present common draft terms of merger are published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations for the Absorbing Company at least one month before the extraordinary general shareholder's meeting of the Absorbed Company convened to decide on the common draft terms of the merger;

b. the shareholder of the Absorbing Company is entitled, at least one month before the merger has become effective among the Merging Companies, to examine at the registered office of the Absorbing Company, the documents and information referred to in article 267 (1) a), b) and c) of the Law and to get a free copy of the same which are:

- draft terms of merger; and

- annual accounts of the Merging Companies for the financial years ending on March 31, 2011, March 31, 2012 and March 31, 2013; and

c. any shareholder of the Absorbing Company holding at least 5% of the share capital of the Absorbing Company may, within the time period set out in sub-paragraph b. above, request the convening of a general meeting of shareholders of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

6) The merger will be deemed definitively realized and effective (i) among the Merging Companies on the day the extraordinary general shareholder's meeting of the Absorbed Company approving the common draft terms of the merger in accordance with article 272 of the Law, and (ii) towards third parties until after the publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary general shareholder's meeting of the Absorbed Company approving the common draft terms of the merger in accordance with article 273 of the Law; and shall have the effects provided for by article 274 of the Law.

7) Irrespective of the effective date of the above-mentioned merger, all operations realised by the Absorbed Company as of April 1, 2014 shall be treated for accounting purposes as well as for direct tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

8) The corporate documents and books of the Absorbed Company will be deposited and conserved within the legally prescribed period at the registered office of the Absorbing Company.

9) As a result of the merger, and in conformity with article 274 and 278 of the Law, the merger will have the following consequences:

- the universal transfer, which is made at book value, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, both as among the Absorbed Company and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties;
- the Absorbed Company shall cease to exist; and
- all the respective issued shares of the Absorbed Company shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the common draft terms of merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

PCC FINANCE LUXEMBOURG S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 49, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.820 (la "Société Absorbante");

ET

PCC EUROPEAN HOLDINGS S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 49, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.983 (la "Société Absorbée");

La Société Absorbée et la Société Absorbante sont ci-après dénommées les «Sociétés Fusionnantes».

Les Sociétés Fusionnantes ici représentées par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu de procurations données par la Société Absorbante le 21 mars 2014 et par la Société Absorbée le 21 mars 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET COMMUN DE FUSION

1) La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon le droit luxembourgeois. La Société Absorbante a un capital social de quatre millions cinq cent douze mille neuf cents soixante-quinze Euros (EUR 4.512.975) représenté par cent quatre-vingt mille cinq cent dix-neuf (180.519) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

2) La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon le droit luxembourgeois. La Société Absorbée a un capital social de trente millions trois mille cent cinquante Euros (EUR 30.003.150) représenté par un million deux cents mille cent vingt-six (1.200.126) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Les Sociétés Fusionnantes souhaitent fusionner au sens des articles 258 et 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»); par l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

4) Alors que la Société Absorbante détient toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée, la fusion sera réalisée conformément à la procédure de fusion simplifiée telle qu'indiquée aux articles 278 et 279 de la Loi.

5) Conformément à l'article 264 de la Loi, la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante approuvant la fusion n'est pas requise au cas où:

a. le présent projet commun de fusion est publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pour la Société Absorbante au moins un mois avant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée conviée pour approuver le présent projet commun de fusion;

b. l'associé de la Société Absorbante a le droit, un mois avant que la fusion ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, les documents et informations indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi et d'en obtenir une copie gratuite qui sont:

- le projet de fusion, et

- les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour les exercices sociaux se terminant au 31 mars 2011, au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013;

c. tout associé de la Société Absorbante détenant au moins 5% du capital social souscrit de la Société Absorbante a le droit, pendant le délai indiqué sous l'alinéa b. ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

6) La fusion sera considérée comme définitivement réalisée et effective (i) entre les Sociétés Fusionnantes le jour de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée approuvant le projet commun de fusion conformément à l'article 272 de la Loi, et (ii) envers les tiers qu'après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée approuvant le projet commun de fusion conformément à l'article 273 de la Loi, et produira les effets prévus à l'article 274 de la Loi.

7) Quelle que soit la date effective de la fusion, toutes les opérations effectuées par la Société Absorbée à partir du 1^{er} avril 2014 seront considérées du point de comptable ainsi que du point de vue des impôts directs comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

8) Les documents sociaux et livres de la Société Absorbée seront déposés et conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

9) Par effet de la fusion, et conformément aux articles 274 et 278 de la Loi, la fusion aura les conséquences suivantes:

- la transmission universelle, à la valeur comptable, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante que vis-à-vis des tiers;

- la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit; et

- toutes les parts sociales émises par la Société Absorbée seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet commun de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, conformément aux termes de la fusion, s'élèvent à environ sept mille Euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2014. Relation: LAC/2014/13270. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045385/169.

(140052027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

LuxHedge IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.053.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de M. Régis Weiler, gérant de la Société se trouve à présent à la Villa «Lords House», 6, rue Kummert, L-6743 Grevenmacher.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014021596/13.

(140025297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Julius Baer Multilabel, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.126.

Mit Wirkung zum 3. Dezember 2013 hat Herr Thomas VON BALLMOOS sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

Herr Hermann BEYTHAN

35, Avenue J. F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

Herr Andrew HANGES,

12, St. James's Place, GB - SW1A 1NX London

Herr Martin JUFER

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

Herr Jean-Michel LOEHR

15, Parc Lesigny, L-5753 Frisange

Herr Thomas VAN DITZHUYZEN

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

Für Julius Baer Multilabel

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014021566/24.

(140025925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

JAN.CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.883.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue à la date du 6 décembre 2013, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes International Strategic Advisory S.à.r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8138010).

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société KSANTEX S.à.r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8152619), avec siège social établi au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à compter de ce jour. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014021560/20.

(140026046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

La Cave Christian s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.770.

Transfert du siège social de 14 rue de l'Eglise L-4732 Pétange à 3 Route de Longwy L-4750 Pétange.

Fait à Luxembourg, le 24/01/2014.

Le gérant

Référence de publication: 2014021599/10.

(140025951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

P M R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.898.

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christophe RENAUDAT, né le 1^{er} mars 1959 à Villuis, (France), résidant au 49, rue Vineuse, 75116, Paris, (France), et

2.- U R C O, société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois de France, ayant son siège social à F-75001 Paris, 15, Avenue de l'Opéra, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 394 487 730

ici représentés par Monsieur Alexandre MARGUET, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel, 50, rue Basse, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée " P M R ", avec siège social à L-6930 Mensdorf, 3, op der Danzplaz, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 129.898, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 septembre 2007, numéro 1879. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du:

- 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 mars 2013, numéro 582,

- 15 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 septembre 2013, numéro 2388, et

- 9 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 novembre 2013, numéro 2842.

- Que le capital social est fixé à EUR 23.212.500 (vingt-trois millions deux cent douze mille cinq cents euros) représenté par un total de 185.700 (cent quatre-vingt-cinq mille sept cents) parts sociales, composées de 89.700 (quatre-vingt-neuf mille sept cents) parts sociales ordinaires, (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») et par 96.000 (quatre-vingt-seize mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS»), ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires les «Parts Sociales»). Les Parts Sociales sont d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

- Que les parties comparantes sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Premières résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-7307 Steinsel, 50, rue Basse et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Steinsel."

Deuxième résolution

L'assemblée autorise Monsieur Alexandre MARGUET, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel, 50, rue Basse d'approuver et signer pour compte de la Société "P M R" la convention de domiciliation et contrat de

bail avec la société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.028, telle que communiquée.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre MARGUET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 février 2014. Relation GRE/2014/567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014019784/54.

(140024715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Peer Management Participation 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.663.

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first day of December,
before Us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Peer Management Participation 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 164663 (the Company).

The Company has been incorporated on 2 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 28 December 2011 under number 3197. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 23 December 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

The Meeting is chaired by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer, which together with the Chairman and the Secretary forms the Bureau of the Meeting).

The shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of shares held by them in the Company are shown in the attendance list which shall remain attached to these minutes after having been signed by the representative of the Shareholders present or duly and validly represented at the Meeting, and the Bureau.

Proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders represented at the Meeting, and by the undersigned notary, will remain attached to the present minutes in order to be filed with the same with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman has requested the undersigned notary to record that:

I. a convening notice has been sent to all the Shareholders on 19 December 2013 in accordance with the provisions of article 11.2 the Articles, and the Luxembourg law governing commercial companies of 10 August 1915, as amended (the Law);

II. at least 50% of the share capital of the Company is present or duly and validly represented at the Meeting, which is hence regularly constituted and may validly deliberate on all of the items composing the Agenda of the Meeting, as defined below;

III. the agenda of the Meeting (the Agenda) is as follows:

1. creation of 2 (two) classes of preferred shares of the Company, being namely the class A preferred shares, with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, and carrying the preference rights attaching to them as described in the Articles, and the class B preferred shares of the Company, with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, and carrying the preference rights attaching to them as described in the Articles (together, the New Classes of Shares), and conversion of the 11 (eleven) existing preferred shares of the Company, with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, into 11 (eleven) class A preferred shares of the Company, with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each;

2. increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR0.25 (twenty-five cents of Euro) in order to bring it from its current amount of EUR1,483,000.11 (one million four hundred eighty-three thousand Euros and eleven cents) represented by 148,300,011 (one hundred forty-eight million three hundred thousand and eleven) shares of the Company, having a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, up to a new amount of EUR1,483,000.36 (one million four hundred eighty-three thousand Euros and thirty-six cents) through the creation and issuance of (i) 6 (six) new class A preferred shares, and (ii) 19 (nineteen) new class B preferred shares, all with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) (together, the New Shares);

3. amendment of the share register of the Company in order to reflect (i) the creation of the New Classes of Shares, (ii) the conversion of the 11 (eleven) existing preferred shares of the Company, with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, into 11 (eleven) class A preferred shares of the Company, with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, and (iii) the increase of the share capital of the Company, respectively effected pursuant to resolutions 1 and 2 above, with delegation of power and authority to any member of the board of directors of the Company, in order to proceed, in the name and on behalf of the Company, with any amendments of, and registrations in the share register of the Company which may be required as a result of the adoption of resolutions 1 and 2 above;

4. amendment of (i) chapter 1 of the Articles (definitions), (ii) article 5.1 of the Articles (outstanding share capital), (iii) article 7.6 of the Articles (redemption of share), and (iv) article 22.2 of the Articles (allocation of results by the annual general meeting), as required further to the adoption of resolutions 1 and 2 above; and

5. miscellaneous;

IV. the Meeting, after due consideration of the merits of the items contained in the Agenda, and due deliberation, decided to vote and pass the following resolutions, which were duly adopted by the positive and unanimous vote of the Shareholders present and/or duly and validly represented at the Meeting, in accordance with both the Articles and the Law:

First resolution

The Meeting resolves to create two new classes of preferred shares, being namely (i) a class A preferred shares, having a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, and carrying the preference rights attaching to them as described in the Articles and (ii) a class B preferred shares, having a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, and carrying the preference rights attaching to them as described in the Articles. The Meeting resolves to convert the existing 11 (eleven) preferred shares, with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, into 11 (eleven) class A preferred shares, with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each (the Conversion).

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR0.25 (twenty-five cents of Euro) (the Increase of Share Capital) in order to bring the share capital from its present amount of EUR1,483,000.11 (one million four hundred eighty-three thousand Euros and eleven cents of Euro) represented by 148,300,011 (one hundred forty-eight million three hundred thousand and eleven) shares, having a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each to EUR1,483,000.36 (one million four hundred eighty-three thousand Euros and thirty-six cents of Euro) through the creation and of (i) 6 (six) new class A preferred shares, and (ii) 19 (nineteen) new class B preferred shares, all with a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) (together, the New Shares).

The Meeting approves and accepts the subscription of the New Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payments

The Meeting notes that all the Shareholders have waived their preferential subscription rights.

PEER 1 SA, a société anonyme having his registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 162.463, declares to subscribe to the New Shares and to pay them up in full by means of a contribution in cash, together with a share premium.

The contribution in cash in an amount of EUR2,500 (two thousand five hundred Euros) made by PEER 1 SA shall be allocated for an amount of 0.25 (twenty-five cents of Euro) to the nominal share capital account of the Company and the balance of EUR2,499.75 (two thousand four hundred and ninety-nine Euros and seventy-five cents of Euro) to the share premium account of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary by a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount and the notary acknowledges the availability of the funds so paid.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect (i) the creation of the New Classes of Shares and the Conversion, and (ii) the Increase of Share Capital and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Classes of Share and the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

Following to the changes resulting from the above resolutions, the Meeting resolves to amend chapter 1 of the Articles, which shall now read as follows:

"Chapter I. - Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/ cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

3i Investors means, collectively, 3i Group plc, 3i Europartners Va LP, 3i Europartners Vb LP, 3i Buyouts 2010A LP, 3i Buyouts 2010B LP, and 3i Buyouts 2010C LP, and 3i Investor means any of them;

3i Related Party means (a) each 3i Investor and 3i Investments plc, (b) 3i Group plc and its subsidiaries, (c) any other person which is a fund, partnership, investment vehicle or other entity and which is either (i) managed by 3i Group plc or one of its Subsidiaries or (ii) utilised for the purpose of allowing employees (and former employees) of 3i Group plc and its Subsidiaries to participate directly or indirectly in the growth in value of the Company, and (d) any partner or investor in or member of a 3i Investor;

Additional Syndicatee means any person that is not a 3i Related Party who accepts or is to accept a transfer of (part of) the Shares in accordance with a Shareholders' Agreement;

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Bad Leaver has the meaning given to it in article 8.7;

Bidco means Peer Holdings B.V.;

Bidco Board means the board of directors of Bidco;

Board means the board of directors of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Chairman has the meaning given to it in article 13.1;

Class A Preferred Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class A Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class B Preferred Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class B Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class C Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class of Shares means an entire class of Ordinary Shares;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Peer Management Participation 2 S.A.";

Compulsory Offer has the meaning given to it in article 8.9;

Directors means the members of the Board and Director means any of them;

Exit means a Sale, a Listing or a Liquidation;

Fair Market Value has the meaning given to it in article 8.13;

General Meetings means the general meetings of the shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Good Leaver has the meaning given to it in article 8.7;

Group means, collectively, the Company and its Subsidiaries from time to time, and Group Company means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Investor Consent means in relation to a resolution of the Bidco Board (including in its capacity as shareholder of any Group Companies), a resolution by a majority, containing at least the confirmatory vote of the Bidco Director elected by 3i Europartners Va LP and the Bidco Director elected by 3i Europartners Va LP;

Issue Date means the date on which the Preferred Shares are issued;

Issue Price Per Preferred Share means an amount of EUR 100 (one hundred Euro) per Preferred Share;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Leaver has the meaning given to it in article 8.9;

Leaver Date has the meaning given to it in article 8.10;

Leaver Price has the meaning given to it in article 8.12;

Legal Entity has the meaning given to it in article 12.1;

Liquidation means a voluntary liquidation of Luxco;

Liquidation Date means the date on which the Company will be liquidated (i.e. the date on which the Company will be dissolved and cease to exist);

Listing means the admission to listing of a majority of Luxco's share capital or the majority of any Group companies' share capital on a recognised stock exchange;

Luxco means Peer 1 S.A.;

Luxco General Meeting means the extraordinary general meeting of the shareholders of Luxco;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any persons who will become a "Manager" under a Shareholders Agreement and Peer Manager means any of them;

Offered Shares has the meaning given to it in article 8.9;

Ordinary Liquidation Right has the meaning given to it in article 23.2;

Ordinary Shares means the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares;

Permitted Transfer has the meaning given to it in article 8.2;

Permitted Transferee has the meaning given to it in article 8.2;

Permitted Transferee Entity has the meaning given to it in article 8.2;

Preferred Dividend has the meaning given to it in article 22.2;

Preferential Liquidation Right has the meaning given to it in article 23.2;

Preferred Shares means together the Class A Preferred Shares and the Class B Preferred Shares;

Presence Quorum has the meaning given to it in article 11.4;

Sale means the sale (whether through a single transaction or through a series of transactions and whether directly or indirectly) of a majority or more of the issued shares of Luxco (or the beneficial title thereof) held by all of the Luxco's shareholders or the majority of the assets of the Group;

Shareholders means any person holding shares or to whom shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles, and Shareholder means any of them;

Shareholders Agreement means any deed or agreement which may be entered into, from time to time, by and between the Shareholders, the Company and direct or indirect subsidiaries relating to, amongst other things, the governance of the Company and its subsidiaries;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Sole Shareholder has the meaning given to it in article 1.2;

Transfer has the meaning given to it in article 8.1."

The Meeting resolves furthermore to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" 5.1 Outstanding share capital. The share capital is set at EUR 1,483,000.36 (one million four hundred eighty-three thousand Euros and thirty-six cents of Euro), represented by 148,300,036 (one hundred forty-eight million three hundred thousand thirty-six) shares having a nominal value of EUR0.01 (one cent of Euro) each, fully paid up and which are divided into:

- 49,433,337 (forty-nine million four hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-seven) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;

- 49,433,332 (forty-nine million four hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-two) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;

- 49,433,331 (forty-nine million four hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-one) class C shares (the Class C Shares) all subscribed and fully paid up;
- 17 (seventeen) class A preferred shares (the Class A Preferred Shares); and
- 19 (nineteen) class B preferred shares (the Class B Preferred Shares)."

The Meeting also resolves to amend article 7.6 of the Articles and to add an article 7.7 in the Articles, which shall now read as follows:

" **7.6.** Issue Price Per Class A Preferred Share + unpaid Preferred Dividends for that Class A Preferred Share (if any) + (6% x Issue Price Per Preferred Share x number of days elapsed in the then current financial year up to and including the redemption date / 365).

7.7. Issue Price Per Class B Preferred Share + unpaid Preferred Dividends for that Class B Preferred Share (if any) + (7% x Issue Price Per Preferred Share x number of days elapsed in the ten current financial year up to and including the redemption date / 365)."

The Meeting finally resolves to amend article 22.2 of the Articles, which shall now read as follows:

" **22.2. Allocation of results by the annual General Meeting.** In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Preferred Shares shall be entitled to the payment of a preferred dividend in priority to the holders of the Ordinary Shares: the holders of Class A Preferred Share shall be entitled to receive a fixed annual cumulative preferential dividend of 6 % of the Issue Price Per Preferred Share and [then] the holders of Class B Preferred Share shall be entitled to receive a fixed annual cumulative preferential dividend of 7 % of the Issue Price Per Preferred Share (together, the Preferred Dividends); then

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

The Preferred Dividends shall accrue on an annual basis at financial year end."

The annual Preferred Dividends are cumulative (meaning that any unpaid Preferred Dividends with respect to a financial year will accumulate (but will not bear interest) at financial year end with the unpaid Preferred Dividends from previous years (if any) save that the annual Preferred Dividend of the financial years in which the Issue Date and the Liquidation Date fall shall entitle the holder(s) of the Preferred Shares to a Preferred Dividend which shall be expressed pro rata temporis and calculated as follows: (i) in relation to the class A Preferred Shares actual number of days elapsed in the given year / 365 x 6 % x the Issue Price Per Preferred Share, being the percentage of the fixed rate dividend) and (ii) in relation to the class B Preferred Shares actual number of days elapsed in the given year / 365 x 7 % x the Issue Price Per Preferred Share, being the percentage of the fixed rate dividend).

In the event the Company shall have no or insufficient distributable profits and/or distributable reserves (as defined by the Law), the Preferred Dividends shall not be payable. Under no circumstance has the Company an obligation to declare and to pay the Preferred Dividends. If it chooses not to declare and to pay the Preferred Dividends, then the Preferred Dividends will accrue as set out above in this article 22.

The Preferred Dividends shall be paid on all the Preferred Shares. No dividends shall be paid out in cash or accrue in favour of the Ordinary Shares of the Company or any other class of shares of the Company that ranks junior with respect to dividends to the Preferred Shares until all cumulative Preferred Dividends of the Preferred Shares have been paid in full or until all Preferred Shares have been redeemed in full.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by reverse alphabetical order, e.g. Class C Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class B Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment".

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de décembre,

devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Peer Management Participation 2 S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164663 (la Société).

La Société a été constituée le 2 septembre 2011 suite à un acte de Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) le 28 décembre 2011 sous le numéro 3197. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2013 suite à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

L'Assemblée est présidée par Cyrielle Thel, juriste, dont le domicile professionnel est à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Emmanuel Lamaud, avocat, dont le domicile professionnel est à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Emmanuel Lamaud, avocat, dont le domicile professionnel est à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur, qui ensemble avec le Président et le Secrétaire forment le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) et le nombre d'actions détenues par eux dans la Société sont attestés par la liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée, et le Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des Actionnaires représentés à l'Assemblée, et par le notaire instrumentaire, seront annexées aux présentes minutes afin d'être déposées avec ces dernières auprès des autorités d'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. une convocation a été envoyée à tous les Actionnaires le 19 décembre 2013 conformément aux dispositions de l'article 11.2 des Statuts, et à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée (la Loi);

II. au moins 50% du capital social de la Société est présent ou dûment et valablement représenté à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'Ordre du Jour de l'Assemblée, tel que défini ci-dessous;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

1. création de deux (2) catégories d'actions préférentielles de la Société, étant respectivement les actions préférentielles de catégorie A, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, et portant les droits de préférence attachés à elles tels qu'ils sont décrits dans les Statuts, et les actions préférentielles de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, et portant les droits de préférence attachés à elles tels que décrits dans les Statuts (ensemble, les Nouvelles Catégories d'Actions), et la conversion des 11 (onze) actions préférentielles de la Société existantes, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, en 11 (onze) actions préférentielles de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant total de EUR0,25 (vingt-cinq centimes d'Euro) à l'effet de le porter de son montant actuel de EUR1.483.000,11 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille Euros et onze centimes) représenté par 148.300.011 (cent quarante-huit millions trois cent mille et onze) actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, à un nouveau montant de EUR 1.483.000,36 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille Euros et trente-six centimes) à travers la création et l'émission de (i) 6 (six) nouvelles actions préférentielles de catégorie A, et (ii) 19 (dix-neuf) nouvelles actions préférentielles de catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) (ensemble, les Nouvelles Actions);

3. modification du registre d'actionnaires de la Société à l'effet de refléter (i) la création des Nouvelles Catégories d'Actions, (ii) la conversion des 11 (onze) actions préférentielles existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, en 11 (onze) actions préférentielles de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, et (iii) l'augmentation du capital social de la Société effectuée respectivement en vertu des résolutions 1 et 2 ci-dessus, avec délégation de pouvoir et d'autorité à tout membre du conseil d'administration de la Société, à l'effet de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes les modifications et enregistrements dans le registre d'actionnaires de la Société qui pourraient être requis en conséquence de l'adoption des résolutions 1 et 2 ci-dessus;

4. modification (i) du chapitre 1 des Statuts (définitions), (ii) de l'article 5.1 des Statuts (actions en circulation), (iii) de l'article 7.6 des Statuts (rachat d'actions), et (iv) de l'article 22.2 des Statuts (allocation des résultats par l'assemblée générale annuelle), tel que requise suite à l'adoption des résolutions 1 et 2 ci-dessus; et

5. divers.

IV. l'Assemblée, après due considération des avantages des points inscrits à l'Ordre du Jour, et due délibération, a décidé de voter et d'adopter les résolutions suivantes, qui ont été dûment adoptées par le vote positif et unanime des Actionnaires présents et/ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée, conformément aux Statuts et à la Loi:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer deux nouvelles catégories d'actions préférentielles, étant respectivement (i) une catégorie A d'actions préférentielles, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, et portant les droits de préférence qui leur sont attachés tels que décrits dans les Statuts, et (ii) une catégorie B d'actions préférentielles, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, et portant les droits de préférence qui leur sont attachés tels que décrits dans les Statuts. L'Assemblée décide de convertir les 11 (onze) actions préférentielles existantes, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, en 11 (onze) actions préférentielles de catégorie A, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune (la Conversion).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR0,25 (vingt-cinq centimes d'Euro) (l'Augmentation de Capital) à l'effet de porter le capital social de son montant actuel de EUR1.483.000,11 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille Euros et onze centimes d'Euro) représenté par 148.300.011 (cent quarante-huit millions trois cent mille et onze) actions, ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune à EUR1.483.000,36 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille Euros et trentesix centimes d'Euro), à travers la création et l'émission de (i) 6 (six) nouvelles actions préférentielles de catégorie A, et (ii) 19 (dix-neuf) nouvelles actions préférentielles de catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) (ensemble, les Nouvelles Actions).

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des Nouvelles Actions tel qu'il suit:

Intervention - Souscription - Paiements

L'Assemblée constate que tous les Actionnaires ont renoncé à leur droits préférentiels de souscription.

PEER 1 SA, une société anonyme établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B162.463, déclare souscrire aux Nouvelles Actions et payer intégralement ces dernières par le biais d'un apport en numéraire, ainsi que par une prime d'émission.

L'apport en numéraire d'un montant de EUR2.500 (deux mille cinq cents Euros) effectué par PEER 1 SA sera alloué pour un montant de EUR0,25 (vingt-cinq centimes d'Euro) au compte de capital social de la Société et le solde de EUR 2.499,75 (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et soixante-quinze centimes d'Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve d'un tel paiement a été fournie au notaire instrumentaire par un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de la souscription et le notaire reconnaît la disponibilité des sommes ainsi payées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société à l'effet de refléter (i) la création des Nouvelles Catégories d'Actions et la Conversion, et (ii) l'Augmentation de Capital et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société ainsi que tout avocat ou employé d'Allen & Overy, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Catégories d'Actions et des Nouvelles Actions dans le registre d'actionnaires de la Société, ainsi qu'à toutes formalités qui y seraient liées.

Quatrième résolution

Suite aux changements résultant des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le chapitre 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} - Définitions

Montant Disponible (Available Amount) désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie d'Actions à racheter/annuler, mais diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter tout doute) afin que:

AA = (NP + P + CR) – (L + LR) Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission incluses)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie d'Actions à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserve(s) conformément au Droit ou aux Statuts.

Investisseurs 3i (3i Investors) désigne collectivement 3i Group plc, 3i Europartners Va LP, 3i Europartners Vb LP, 3i Buyouts 2010A LP, 3i Buyouts 2010B LP, et 3i Buyouts 2010C LP, et Investisseur 3i désigne l'un d'entre eux;

Partie Apparentée 3i (3i Related Party) désigne (a) chaque Investisseur 3i et 3i Investments plc, (b) 3i Group plc et ses Filiales, (c) tout autre personne qui soit un fonds, un partenariat, un instrument de placement ou une autre entité et qui soit (i) géré par 3i Group plc ou l'une de ses Filiales ou (ii) utilisé pour permettre aux employés (aux anciens employés) de 3i Group plc ou de l'une de ses Filiales de participer directement ou indirectement à la croissance de la valeur de la Société, et (d) tout partenaire de ou investisseur ou membre d'un Investisseur 3i;

Nouveau Syndicataire (Additional Syndicatee) désigne toute personne qui n'est pas une Partie Apparentée 3i, acceptant ou devant accepter une cession (d'une partie) des Actions, en vertu d'un Pacte d'Actionnaires;

Statuts (Articles) désigne les Statuts de la Société, tels qu'amendés au fil du temps;

Sortant Non Approuvé (Bad Leaver) a la signification qui lui est conféré à l'article 8.7;

Bidco (Bidco) désigne Peer Holding B.V.;

Conseil Bidco (Bidco Board) désigne le conseil d'administration de Bidco;

Administrateurs Bidco (Bidco Directors) désigne les membres du conseil d'administration de Bidco, et Administrateur Bidco désigne l'un d'entre eux;

Conseil d'Administration (Board) désigne le conseil de gérant de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvrable (Business Day) désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Action (Cancellation Value per Share) désigne la valeur calculée en divisant le Montant d'Annulation Total appliqué à une Catégorie d'Actions devant être rachetées ou annulées par le nombre d'Actions à émettre dans ladite Catégorie d'Actions;

Président (Chairman) a le sens qui lui est conféré à l'article 13.1;

Actions Préférentielles de Catégorie A (Class A Preferred Shares) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1;

Actions de Catégorie A (Class A Shares) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1;

Actions Préférentielles de Catégorie B (Class B Preferred Shares) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1;

Actions de Catégorie B (Class B Shares) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1;

Actions de Catégorie C (Class C Shares) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1;

Catégorie d'Actions (Class of Shares) désigne une catégorie entière d'Actions Ordinaires;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Offre Obligatoire (Compulsory Offer) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.9;

Société (Company) désigne «Peer Management Participation 2 S.A.»;

Administrateurs (Directors) signifie les membres du Conseil d'Administration et Administrateur désigne l'un d'entre eux;

Sortie (Exit) signifie une Vente, une Cotation ou une Liquidation;

Valeur de Marché (Fair Market Value) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.13;

Assemblées Générales (General Meetings) désigne les assemblées générales des actionnaires de la Société, et Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Sortant Approuvé (Good Leaver) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.7;

Groupe (Group) désigne, collectivement, la Société et ses Filiales, et Société du Groupe désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires (Interim Accounts) désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires (Interim Account Date) désigne une date comprise dans les huit (8) jours précédant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie d'Actions;

Consentement des Investisseurs (Investor Consent) signifie, en relation avec une résolution du Conseil Bidco (y compris en sa qualité d'associé de l'une des Sociétés du Groupe), une résolution à la majorité comprenant au moins l'approbation de l'Administrateur Bidco élu par 3i Europartners Va LP et l'Administrateur Bidco élu par 3i Europartners Va LP;

Date d'Emission (Issue Date) signifie la date à laquelle les Actions Préférentielles sont émises;

Prix d'Emission par Action Préférentielle (Issue Price per Preferred Share) signifie un montant de EUR100 (cent Euros) par Action Préférentielle;

Droit (Laws) désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Sortant (Leaver) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.9;

Date de Sortie (Leaver Date) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.10;

Prix de Sortie (Leaver Price) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.12;

Entité Légale (Legal Entity) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1;

Liquidation (Liquidation) désigne une liquidation volontaire de Luxco;

Date de Liquidation (Liquidation Date) signifie la date à laquelle la Société sera liquidée (i.e. la date à laquelle la Société sera dissoute et cessera d'exister);

Cotation (Listing) signifie l'admission à la cote d'une majorité du capital social de la Société ou la majorité du capital social de toutes sociétés du Groupe sur un marché reconnu;

Luxco désigne Peer 1 S.A.;

Assemblée Générale de la Luxco (Luxco General Meeting) désigne une assemblée générale des actionnaires de Luxco;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Administrateurs (Managers) désigne les membres du Conseil d'Administration, et Administrateur désigne l'un d'entre eux;

Actions Offertes (Offered Shares) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.9;

Droit Ordinaire de Liquidation (Ordinary Liquidation Right) a la signification qui lui est conférée à l'article 23.2;

Actions Ordinaires (Ordinary Shares) désigne les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C;

Cession Autorisée (Permitted Transfer) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.2;

Cessionnaire Autorisé (Permitted Transferee) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.2;

Entité du Cessionnaire Autorisé (Permitted Transferee Entity) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.2;

Dividende Préférentiel (Preferred Dividend) a la signification qui lui est conférée à l'article 22.2;

Droit Préférentiel de Liquidation (Preferential Liquidation Right) a la signification qui lui est conférée à l'article 23.2;

Actions Préférentielles (Preferred Shares) désigne ensemble les Actions Préférentielles de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B;

Quorum de Présence (Presence Quorum) a la signification qui lui est conférée à l'article 11.4;

Vente (Sale) signifie la vente (que ce soit au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations et directement ou indirectement) d'une majorité ou plus des Actions émises de Luxco (ou de propriété) détenues par l'ensemble des actionnaires de Luxco, ou la majorité des actifs du Groupe;

Actionnaires (Shareholders) désigne une personne détenant des actions ou au profit de laquelle des actions sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Actionnaire désigne l'un d'entre eux;

Pacte d'Actionnaires (Shareholders Agreement) désigne tout acte ou contrat conclu au fil du temps entre les Actionnaires, la Société et ses filiales directes ou indirectes et ayant pour but, entre autres, de régir la gouvernance de la Société et de ses filiales;

Actions (Shares) désigne l'ensemble des Actions émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Actionnaire Unique (Sole Shareholder) a la signification qui lui est conférée à l'article 1.2;

Cession (Transfer) a la signification qui lui est conférée à l'article 8.1.» L'Assemblée décide ensuite de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1 Montant du capital social.** Le capital social est fixé à EUR1.483.000,36 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille Euros et trente-six centimes d'Euros), représenté par 148.300.036 (cent quarante-huit millions trois cent mille trente-six) actions ayant une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'Euro) chacune, intégralement payées et divisées en:

- 49.433.337 (quarante-neuf millions quatre cent trente-trois mille trois cent trente-sept) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A), toutes souscrites et intégralement payées;

- 49.433.332 (quarante-neuf millions quatre cent trente-trois mille trois cent trente-deux) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B), toutes souscrites et intégralement payées;

- 49.433.331 (quarante-neuf millions quatre cent trente-trois mille trois cent trente et une) actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C), toutes souscrites et intégralement payées;

- 17 (dix-sept) actions préférentielles de catégorie A (les Actions Préférentielles de Catégorie A);

- 19 (dix-neuf) actions préférentielles de catégorie B (les Actions Préférentielles de Catégorie B).»

L'Assemblée décide également de modifier l'article 7.6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **7.6.** Prix d'Emission Par Action Préférentielle de Catégorie A + Dividendes Préférentiels Impayés pour cette Action Préférentielle de Catégorie A (s'il en existe) + $(6\% \times \text{Prix d'Emission par Action Préférentielle} \times \text{nombre de jours écoulés au cours de l'exercice social jusqu'à la date de remboursement} / 365)$.

7.7. Prix d'Emission Par Action Préférentielle de Catégorie B + Dividendes Préférentiels impayés pour cette Action Préférentielle de Catégorie B (s'il en existe) + $(7\% \times \text{Prix d'Emission Par Action Préférentielle} \times \text{nombre de jours écoulés au cours de l'exercice social jusqu'à la date de remboursement} / 365)$.»

L'Assemblée décide finalement de modifier l'article 22.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **22.2. Allocation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle.** Au cours de tout exercice social où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, tirées de bénéfices nets et de réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris d'une prime d'émission, le montant alloué à ces distributions doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs d'Actions Préférentielles auront droit au paiement d'un dividende préférentiel prioritairement aux porteurs d'Actions Ordinaires: les porteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A auront droit de recevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel de 6% d'Emission Par Action Préférentielle et ensuite les porteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B auront droit de recevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel de 7% du Prix d'Emission par Action Préférentielle (ensemble, les Dividendes Préférentiels); ensuite

- les porteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes en ce qui concerne cet exercice social d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A détenues par eux, puis

- les porteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes en ce qui concerne cet exercice social d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B détenues par eux, puis

- les porteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Les Dividendes Préférentiels seront dûs sur une base annuelle à la fin de l'exercice social.»

Les Dividendes Préférentiels annuels sont cumulatifs (ce qui signifie que tous les Dividendes Préférentiels impayés se rapportant à un exercice social se cumuleront (mais sans porter d'intérêts) à la fin de l'exercice social avec les Dividendes Préférentiels impayés des exercices précédents (s'il en existe) à l'exception du Dividende Préférentiel annuel se rapportant aux exercices dans lesquels la date d'émission et la date de liquidation arrive à échéance, qui donnera à son/ses titulaire (s) droit à un Dividende Préférentiel exprimé pro rata temporis et calculé comme suit: (i) en ce qui concerne les porteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A, nombre actuel de jours écoulés au cours dudit exercice social / 365 x 6% du Prix d'Emission Par Action Préférentielle, représentant le pourcentage du dividende à taux fixe, et (ii) en ce qui concerne les porteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B, nombre actuel de jours écoulés au cours dudit exercice social / 365 x 7% du Prix d'Emission par Action Préférentielle représentant le pourcentage du dividende à taux fixe).

Dans l'hypothèse où la Société n'aurait pas ou insuffisamment de profits distribuables et/ou de réserves distribuables (tels que définis par la Loi), les Dividendes Préférentiels ne seront pas exigibles.

En aucun cas, la Société n'a l'obligation de déclarer et de payer des Dividendes Préférentiels. Si elle choisit de ne pas déclarer ni payer de Dividendes Préférentiels, les Dividendes Préférentiels courront comme indiqué ci-dessus dans le présent article 22.

Les Dividendes Préférentiels seront payées pour toutes les Actions Préférentielles. Aucun dividende ne sera payé en espèce ou courra en faveur des Actions Ordinaires de la Société ou tout autre catégorie d'actions de la Société d'un rang junior à l'égard des dividendes sur les Actions Préférentielles jusqu'à ce que tous les Dividendes Préférentiels cumulatifs relatifs aux Actions Préférentielles aient été payés en totalité ou jusqu'à ce que toutes les Actions Préférentielles aient été intégralement rachetées.

Dans l'hypothèse exceptionnelle où la dernière Catégorie d'Actions (par ordre alphabétique inverse, par exemple, les Actions de Catégorie C) serait annulée suite à son rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes serait alors attribué à la dernière Catégorie d'Actions en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple les Actions initialement de Catégorie B).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la loi sur les sociétés commerciales et en conformité avec les dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut verser un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration fixe le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence dudit acte sont estimées à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte notarié est rédigé à Luxembourg, l'année et le jour indiqué à l'entête des présentes.

Après lecture du document au mandataire des parties comparantes, le mandataires des parties comparantes a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: C. Thel, E. Lamaud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2014. Relation: LAC/2014/830. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019792/553.

(140024670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Fidicor I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.417.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Fidicor 1 S.A.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014021492/16.

(140025652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

First Geneva SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.906.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 7 Février 2014

PricewaterhouseCoopers est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour First GENEVA SICAV-FIS S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014021480/14.

(140026062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Financière Daunou 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.993.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.295.

L'adresse du gérant David Richy a changé, et se trouve désormais, au 43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022097/11.

(140026471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.312.

L'adresse professionnelle de l'administrateur David Richy, a changé et se trouve désormais au 43-45, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022096/11.

(140026558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Financière Daunou 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.203.

Le siège social de l'associé unique, Financière Forêt S.à r.l. a changé et se trouve désormais au 43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg.

L'adresse professionnelle du gérant, Benoît Chéron a changé et se trouve désormais au 43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022098/14.

(140026569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Financière Daunou 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.897.

L'adresse de l'administrateur David Richy a changé, et se trouve désormais, au 43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022099/11.

(140026583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Folia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 154.259.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 10 février 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société:
- La société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, au poste d'administrateur de la Société:
Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975, à Benquerença, Portugal, et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOLIA S.A.

Référence de publication: 2014022120/18.

(140026282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.403.

I. Par résolutions circulaires prises en date du 4 décembre 2013, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2014.

II. L'adresse de David Richy, gérant, a changé et est désormais au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022100/14.

(140026401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.898.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

L'adresse professionnelle du gérant, David Richy, a changé et se trouve désormais au 43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022095/12.

(140026546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

D.C.I. - D.C. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.190.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 janvier 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 février 2014. Relation: EAC/2014/1766.

- que la société «D.C.I. - D.C. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32 190,

constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 135 du 25 avril 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1843 du 8 septembre 2010,

se trouve à partir de la date du 30 janvier 2014 définitivement liquidée, l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022043/28.

(140026424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Frida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.735.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 novembre 2012 que:

- International Audit Services S.à r.l., avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises agréé avec effet au 30 novembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022108/15.

(140026696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 131.269.

—
Protokoll der Hauptversammlung der Financial Solutions S.A. am, 06.08.2012

100 % des Kapitals (aile Aktionäre) sind anwesend.

Herr Rischmann wird als Versammlungsleiter einstimmig gewählt.

Beginn der Versammlung: 14.00 Uhr

Financial Solutions S.A.- B 131269

Top 1 Neuwahl des Verwaltungmitgliedes, des Verwaltungsratsvorsitzenden und Rechnungskommissar

Herr Paul Ernst Riedel, wohnhaft in D-66797 Wadgassen, Lindenstrasse 32, wird auf unbegrenzte Dauer zum Verwaltungsratsmitglied und zum Verwaltungsratsvorsitzenden einstimmig gewählt.

Weiterhin wird Herr Erik Rischmann, Steuerberater und Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in 66424 Homburg, Talstrasse 39, als neuer Rechnungskommissar auf ebenfalls unbegrenzte Dauer einstimmig gewählt.

Der Versammlungsleiter beschließt die Aktionärsversammlung um 15.00 Uhr.

Stadtbredimus, den 06.08.2012.

Paul Ernst Riedel

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2014022102/21.

(140026709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 133.380.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 4 février 2014

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique, ECO Business-Immobilien AG, société anonyme (Aktiengesellschaft) constituée en vertu des lois de l'Autriche, ayant son siège social à Alserbachstraße 32, 1090 Wien, Autriche, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de registre autrichien (Republik Österreich Firmenbuch) sous le numéro 241364 FN que:

- l'actionnaire unique reconnaît et approuve la démission, avec effet au 1^{er} février 2014, de Monsieur Mag. Thomas Doll en sa qualité de gérant de la société;

- l'actionnaire unique décide de nommer, avec effet au 31 janvier 2014, comme nouveau gérant de la société, Monsieur Mag. Clemens Schneider, né le 10 avril 1964 à Vienne, Autriche, demeurant professionnellement à AU-1090 Vienne, Alserbachstraße 32, Autriche.

Référence de publication: 2014022073/18.

(140026281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

D & G S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 2, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.961.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2014

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 22 janvier 2014, que Monsieur NIFER Fahmi, demeurant à 54, av. de la Gare L-4130 ESCH/ALZETTE, cède à Monsieur NIFER Hdhili, demeurant 16 rue Ali benabitateb 5020 Sousse (Tunisie), 90 (quatre vingt dix) parts sociales qu'il détient dans la société D&G sàrl.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

1) Monsieur NIFER Hdhili,	90 parts sociales
2) Monsieur NIFER Fahmi,	10 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette au siège de la société.

Pour extrait

NIFER Fahmi / NIFER Hdhili

Référence de publication: 2014022042/18.

(140026445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Euro RED, Société Anonyme.

Capital social: GBP 28.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.306.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société réuni en son siège le 31 janvier 2014, que:

La société Aba Cab S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50797, a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 31 janvier 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014022070/18.

(140026220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Cassiopea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.850.

—
Décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 11 février 2014

L'Assemblée, après lecture des lettres de démission de leur fonction d'administrateur de Monsieur Patrick HALLER, Monsieur Martin RUTLEDGE et de Madame Christine PICCO, tous résidant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, décide d'accepter leur démission, avec effet au 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur unique, avec effet immédiat,

la société de droit luxembourgeois dénommée «CL MANAGEMENT S.A.» ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le n° B. 183 640, son mandat ayant la même échéance que celle de ses prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2014022021/18.

(140026767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Financière Saint Merri Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.926.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société FINANCIERE SAINT MERRI INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 4 février 2014.

Il a été décidé ce qui suit:

- l'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Arnaud Kiffer, Administrateur de la société.

L'Administrateur démissionnaire n'étant pas remplacé, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Messieurs Antoine Decitre, Jean-Luc Rivoire et Philippe Pedrini.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014022101/16.

(140026571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Fidelity Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 76.939.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2013

L'assemblée a décidé:

- De ré-élire quatre (4) administrateurs:

M. Reza Mikael Nikou Luntmagarkatan 18, S-11137 Stockholm, Suède

M. Nishith Gandhi 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

M. Charles Hutchinson 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

FIL (Luxembourg) S.A. 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

- D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle:

PricewaterhouseCoopers sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Fidelity Funds II

Director

Référence de publication: 2014022111/23.

(140026360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

EM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.807.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que le nom de famille de l'associé unique, Monsieur Eugenio Minvielle W.F. est Eugenio Minvielle Lagos et que son adresse est Willem Frederik Hermansstraat 11-13, 1011 DG Amsterdam, Pays.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014022078/15.

(140026805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Euro-Fina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 20.882.

—
Veillez prendre note que l'administrateur de catégorie A, Madame Veronica GUSA DE DRAGAN, a changé d'adresse pour la suivante: Via Larga, 9, 20122 Milan, Italie.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour EURO-FINA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014022085/13.

(140026840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Fidelsys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.146.

—
Par résolutions circulaires signées en date du 29 janvier 2014, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014022094/12.

(140026402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Howe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 148.788.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 décembre 2013 que:

Les mandats des administrateurs suivants et du Commissaire ont été renouvelés pour 6 années:

- Monsieur Alfredo SERICA, employé privé, domicilié au Via Nassa 5, CH-6900 Lugano (Suisse), administrateur type A et Président;
- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés domicilié au 3, rue Belle vue, L-1227 Luxembourg, administrateur type B
- Madame Orietta RIMI, employée privée, domicilié au 26-28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, administrateur type B
- Ser.com s.a.r.l société à responsabilité limitée ayant son siège au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014022145/19.

(140026384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Camping u. Caravanpark High Chapparl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 5, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 55.312.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014022610/10.

(140027449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Kerry Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.625,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.299.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2013 que:

(i) Mr. Fergal David Ryan, né le 9 août 1979, à Galway, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

(ii) Mr. Thomas Joseph Murphy, né le 26 mai 1954 à Cork, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022195/18.

(140026716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Ben's Classic Garage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 122, boulevard Charles Simonis.

R.C.S. Luxembourg B 174.702.

Il résulte d'un accord entre les associés daté du 18 décembre 2013 que les parts sociales de la société sont réparties comme suit, avec date d'effet au 31 décembre 2013:

1/ M Benoît FOURNELLE, demeurant 122 boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg, détenant 162 parts sociales,

2/ Mme Françoise GILSON, qui aura son adresse de résidence au 122 boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg, à partir du 31 décembre 2013, détenant 488 parts sociales.

Bertrange, le 18 décembre 2013.

Pour BEN'S CLASSIC GARAGE S.à r.l.

Benoît FOURNELLE

Gérant unique

Référence de publication: 2014021988/18.

(140026417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Anya-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.503.950,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.709.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2013, l'associé de la Société, Undur Tolgoi Minerals Inc., une société régie par les lois du Canada, immatriculée auprès du Canadian National Stock Exchange sous le symbole «UTMI», ayant son siège social au Suite 900 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada (l'«Associé»), a été redomicilié aux Îles Vierges Britanniques. Le siège social de l'Associé est désormais à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques. L'Associé est désormais enregistré auprès du Registrar of Corporate Affairs des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1804118.

En date du 7 janvier 2014, l'Associé a changé sa dénomination en Khot Infrastructure Holdings, Ltd..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Anya-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014021942/18.

(140026621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.